

Projet de loi sur la transition énergétique

L'Assemblée Nationale confirme ses choix idéologiques

L'Assemblée Nationale a adopté hier le projet de loi sur la transition énergétique, suite à l'échec de la Commission Mixte Paritaire entre les deux Assemblées.

L'Assemblée Nationale a repris le texte qu'elle avait voté en 2014 à savoir le plafonnement du nucléaire à 63,2 GW, la limitation de la part du nucléaire dans le mix électrique à 50 % à l'horizon 2025, la division par deux de la consommation d'énergie d'ici 2050.

Sur d'autres points, il y a accord entre les deux Assemblées en particulier sur l'ouverture à la concurrence dans l'hydraulique (création possible de société d'économie mixte, ouverture à la concurrence par vallée et possibilité de prolonger les concessions existantes moyennant des travaux). Il y a également accord sur le seuil de 40 % d'énergies renouvelables électriques à atteindre en 2030.

Le texte a été voté par 308 voix pour (socialistes et écologistes), 217 contre (UMP et PC), avec 56 abstentions (UDI et Parti de Gauche).

FO Énergie et Mines réaffirme que l'énergie n'est pas un bien comme les autres, regrette qu'aucun bilan de la déréglementation n'ait été fait alors que c'est un échec retentissant et dénonce des choix purement idéologiques.

FO Énergie et Mines s'oppose à toute velléité de fermeture de centrales nucléaires jugées bonnes pour le service par l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Elle dénonce l'ouverture des

concessions hydrauliques à la concurrence. Elle souligne que la croissance considérable des énergies intermittentes suppose une acceptation des citoyens en termes de financement (quel impact sur la CSPE) et de passage de lignes électriques, qui n'est pas garanti. Elle refuse enfin toute décroissance, laquelle est synonyme de non-satisfaction des besoins des citoyens.

FO Énergie et Mines note enfin que le projet de loi est totalement muet sur le coût des orientations qu'il prône. Ce vote est donc un chèque en blanc.

Le texte doit maintenant repasser au Sénat. Compte tenu des désaccords entre les deux Chambres, le dernier mot reviendra ensuite à l'Assemblée Nationale sans doute en juillet.

Il sera ensuite sans doute déféré devant le Conseil Constitutionnel par l'opposition.

Contact

Secrétariat Général
Tel : 01 44 16 86 22
Email : secretariat.general@fnem-fo.org